

COMMUNE de VILLIERS-LE-SEC

L'an deux mil vingt-six, et le 3 juin, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Villiers-le-Sec, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Laurence MEUNIER, Maire.

Présents : Laurence MEUNIER, Yann GIRARDOT, Annie VERSET, Philippe VATTANT, Marie-France BAILLET, Guillaume GARCIA, Audrey GIRARDOT-SCHUK, Virginie GUILLAUME, Patricia KELLER, Jean-Yves PETIT, Ludovic PICARD, Julien RIBEIRO, Anne-Claire VIARD.

Absents excusés : Donzilia BUCH, Sylvain ANDREOLI

Absent non excusé : Néant

Pouvoirs : Donzilia BUCH à Audrey GIRARDOT-SCHUK, Sylvain ANDREOLI à Laurence MEUNIER

Secrétaire de séance : Anne-Claire VIARD

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Préparation du 14 juillet

Madame le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion de la Commission des fêtes concernant les festivités du 14 juillet. Le programme proposé se déroulera sur deux jours :

- le lundi 13 juillet au soir : vente de sandwiches et de frites, buvette avec spectacle de drones à 23 h 00.
- le mardi 14 juillet, la journée débutera par la cérémonie et l'hommage au Monument aux morts, suivis par le repas républicain, puis par des animations l'après-midi (quilles, châteaux gonflables, jeux en bois...).

Les décorations seront installées le 11 juillet à partir de 10 h 00. L'équipe de sécurité se réunira le 10 juin à 19 h 30.

Concernant la restauration, des propositions sont faites afin de trouver une alternative aux pizzas. Des prestataires spécialisés dans la préparation de paëllas géantes seront consultés afin de connaître leurs disponibilités.

Repas républicain du 13 juillet 2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le prix du repas à 7 € par personne et que pour les enfants jusqu'à 5 ans, le repas sera gratuit.

Subvention 2026 à l'association la Vigilante

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Municipal qu'une demande de subvention a été reçue de la part de l'association la Vigilante et qu'il y a lieu de fixer le montant de cette subvention.

Monsieur Philippe VATTANT et Madame Annie VERSET ne participent pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser à l'association la Vigilante une subvention de 300 € au titre de l'année 2026.

Subvention 2026 à l'association des Parents d'Élèves des 3 Communes

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Municipal qu'une demande de subvention a été reçue de la part de l'association des Parents d'Élèves des 3 Communes et qu'il y a lieu de fixer le montant de cette subvention.

Messieurs Julien RIBEIRO et Ludovic PICARD ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser à l'association Loisirs et Détente une subvention de 620 € au titre de l'année 2026.

Règlement de la Salle des Fêtes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider le modèle de contrat, comprenant le règlement de la salle.

Renouvellement de la Convention entre le 61^{ème} RA et la Commune de Villiers-le-Sec

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Convention entre le 61^{ème} RA et la Commune de Villiers-le-Sec qui va arriver à échéance et donne lecture du projet de convention pour la fréquentation et l'utilisation de la forêt communale de Villiers-Le-Sec, par les militaires du 61^{ème} RA.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, émet à l'unanimité un avis favorable au renouvellement de la convention sur l'utilisation de la forêt communale de Villiers-Le-Sec par les militaires du 61^{ème} RA, à l'occasion de séances de sport (cross, course d'orientation, VTT...), d'instruction tactique de combat (sans utilisation de munitions d'exercice) ou de déplacements d'unités à

ped, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2026. Il autorise Madame le Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Convention avec Monsieur Fabrice SCHOLLER

Madame le Maire informe le Conseil que l'autorisation conventionnelle d'occupation permanente du domaine public pour la mise en place d'un distributeur de pizza sur la Place du Chêne par Monsieur SCHOLLER Fabrice, gérant de « La Flambée 52 », est arrivée à échéance.

Conformément au régime de la domanialité publique, cette occupation était accordée moyennant une redevance annuelle d'un montant de 500 €.

Madame le Maire donne lecture du projet de convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le projet de convention tel qu'annexé à la présente délibération. Il fixe le montant de la redevance d'occupation à 500 € l'année, soit une facturation de 125 € par trimestre en 2026. Cette recette sera encaissée au compte 70323. Le montant de la redevance sera automatiquement revalorisé chaque année, au 1^{er} janvier, en fonction de l'évolution de l'indice INSEE des loyers commerciaux correspondant au 3^{ème} trimestre de l'année N-1 (l'indice des loyers commerciaux au 3^{ème} trimestre 2025 est de 137.21).

Il autorise Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Convention entre les Francas et la Commune de Villiers-le-Sec

Madame le Maire donne lecture du projet de convention pour l'utilisation des locaux de l'école de Villiers-le-Sec, du 03/08/2026 au 21/08/2026 pour la mise en place d'un centre de loisirs sur cette période. Elle demande aux membres du Conseil de bien vouloir en débattre et de lui donner l'autorisation de signer ladite convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, accepte la mise à disposition des locaux hors temps scolaire. Il émet un avis favorable au projet de convention pour l'utilisation des locaux de l'école de Villiers-le-Sec, du 03/08/2026 au 21/08/2026 pour la mise en place d'un centre de loisirs sur cette période. Il autorise Madame le Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Point sur la commission scolaire

Madame le Maire présente le point sur la rentrée scolaire. Le transfert de la 4^{ème} classe d'Euffigneix à Villiers-le-Sec est en cours de réalisation. L'école attend 86 élèves à la rentrée, un effectif en baisse comme la tendance démographique actuelle. 75 enfants devraient fréquenter la cantine. Le personnel d'Euffigneix viendra renforcer l'équipe locale. Ce regroupement permettra de limiter les trajets de transports scolaires. Pour le midi, le repas s'organisera sur deux salles.

Le déménagement se fera après les festivités du 14 juillet. En prévision, la dernière salle de classe disponible à Villiers-le-Sec va être vidée.

Enfin, le projet de Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) avance bien. Il s'adressera aux enfants de 8 à 12 ans et fonctionnera indépendamment de l'école. Une prochaine réunion aura lieu en septembre pour lancer officiellement cette initiative.

Point sur la commission des fêtes

Les dates et événements validés par les différentes structures se répartissent comme suit :

Commune & CCAS

- 13-14 juillet 2026 : Fête Nationale.
- 30 août : Vide Grenier. Le CCAS prendra en charge la gestion des inscriptions et des emplacements et l'association Loisirs et Détente la buvette. L'APE a proposé de s'occuper de la partie sucrée, sous réserve de validation de la prochaine équipe du bureau de l'association.
- 11 novembre 2026 : Cérémonie commémorative de l'Armistice de 1918.

Loisirs et Détente

- 12 au 14 juin 2026 : Week-end Carpe.
- 31 juillet au 2 août 2026 : Week-end Carpe.
- 28 au 30 août 2026 : Week-end Carpe.
- 11 au 13 septembre 2026 : Week-end Carpe.
- 31 octobre 2026 : Loto à la Salle des Fêtes de Villiers-le-Sec.
- 28 novembre 2026 : Assemblée Générale.

APE des 3 Communes

- 6 juin 2026 (à partir 15h00) : Après-midi récréatif. Entrée gratuite pour les enfants du RPI, 2 € pour les extérieurs. Au programme : poney, spectacle de magie (Artiste Paillette), tournoi de foot, château gonflable, petits jeux. Le soir : buvette et sandwiches.
- 16 septembre 2026 : Assemblée Générale pour établir la nouvelle équipe pour l'année scolaire 2026-2027.
- Rentrée scolaire : Café de rentrée à Villiers-le-Sec uniquement, suite au regroupement des 4 classes sur un seul site.

AS Lasarjonc

- Divers matchs sont prévus

Chaumont Auto-Sport

- 27 novembre 2026 : Soirée Beaujolais Nouveau.

Chaumont US Memory

- 13 juin 2026 : Visite au musée à Neuilly-sur-Suize (départ prévu pour les États-Unis).
- 20 juin 2026 : Déplacement à Semoutiers (restauration des 2 enfants).
- 4 juillet 2026 : Célébration des 70 ans de la Statue sur la base de Semoutiers en collaboration avec le 61e RA. Matin : hommage au cimetière de Clamart. Après-midi : hommage sur la base militaire.
- Informations diverses : L'association a reçu en don des phares de la tour de surveillance de la Base militaire. Par ailleurs, malgré une proposition de la nouvelle municipalité de Chaumont pour les inciter à revenir, l'association US Memory a décliné l'offre.

Point sur la réunion du SDED 52

Madame le Maire fait le compte-rendu de la dernière réunion du SDED 52 (Syndicat Départemental d'Énergie et des Déchets). Il est composé de 8 intercommunalités soit 128 délégués, pour 171 081 habitants. 43 agents y travaillent, entre le siège à Chaumont et les deux agences (Eurville-Bienville et Chalindrey). 128 délégués siègent

Près de 100 000 tonnes de déchets sont collectés chaque année : 40 % concernent les sacs noirs (traités au centre de valorisation de la Haute-Marne) et 45 % proviennent des déchetteries. Les filières de recyclage locales sont privilégiées : le verre et les cartons sont revendus dans les Vosges, et les emballages partent dans la Marne pour la fabrication de nouveaux emballages.

Ces ventes génèrent actuellement 4 millions d'euros de recettes, un montant qui pourrait doubler si le tri était optimal. Seules 50 % des personnes trient. Un meilleur tri permet en effet d'augmenter les ventes de matériaux, de faire rentrer des recettes et donc de limiter l'augmentation des taxes pour les habitants. Pour soutenir cette dynamique, les 27 déchetteries du réseau déploient 30 filières de recyclage et mettent en place des bennes de réemploi, permettant déjà de sauver 20 tonnes d'objets par mois au profit des recycleries. Les 8 000 tonnes d'encombrants non recyclables sont quant à elles valorisées pour le chauffage.

Au-delà des déchets, le SDED gère la distribution des réseaux électriques, la maintenance de l'éclairage public (pour un budget de 2,5 millions d'euros) et le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques, avec un parc actuel de 45 bornes visant des objectifs à 96 à moyen terme et 200 unités à long terme.

Enfin, un point est fait sur le SIG (Système d'Information Géographique), un portail pour gérer par exemple la déclaration de panne d'éclairage public, la consultation du cadastre et des données foncières, l'impression de plans,

Point sur la réunion du SIAE Marne-Rognon

Monsieur Philippe Vattant présente le compte-rendu de la réunion du SIAE qui s'est tenue le 27 mai, à laquelle il a assisté en compagnie de Guillaume GARCIA. Sur les 24 élus que compte le syndicat, 19 étaient présents. Pour rappel, le SIAE regroupe 12 communes réparties sur le secteur de la Marne (7 communes) et du Rognon (5 communes), auxquelles s'ajoutent deux clients (Semoutiers-Montsaon et Autreville-sur-la-Renne) pour lesquels le syndicat assure la vente d'eau sans la maintenance du réseau. Chaque commune est représentée par deux délégués.

L'élection du bureau a vu la nomination de Monsieur Naulot Laurent, maire délégué de Valdelancourt, au poste de président avec 15 voix et 4 bulletins blancs (seul candidat). Monsieur Emmanuel Caussin, agriculteur à Mareilles, a été élu premier vice-président (15 voix, 4 blancs) et sera chargé des travaux, du matériel et du personnel. Monsieur Frédéric Mutz a quant à lui été élu deuxième vice-président en charge des finances (18 voix, 1 blanc).

Concernant la gestion de l'eau, le prix est actuellement fixé à 2,70 € le mètre cube. Toutefois, une augmentation des tarifs est à prévoir : bien que le nombre d'abonnés soit en hausse, la consommation

globale est en baisse (la population doit faire plus attention). À titre d'illustration, 320 000 m³ d'eau ont été pompés en 2024.

Enfin, sur le plan des ressources humaines, le syndicat ne dispose pour le moment que d'un seul fontainier et d'une secrétaire (l'ingénieur en charge de la gestion quotidienne est en arrêt maladie). En attendant de finaliser un nouveau recrutement, le SIAE envisage de faire temporairement appel aux services de l'entreprise Veolia pour assurer la continuité de l'activité.

Affaires diverses

- **Déchets sauvages** : Des dépôts sauvages ont malheureusement été constatés dans la commune. L'employé communal et plusieurs conseillers municipaux ont rapidement fait le nécessaire pour tout nettoyer. La municipalité regrette vivement ces incivilités, d'autant plus que la déchetterie de la Dame Huguenotte est située à proximité. Il est rappelé à chacun que le respect de notre environnement est l'affaire de tous pour garder le village propre.
- **Travaux** :
 - **Salle des fêtes** : Les travaux de réfection extérieure du bâtiment sont désormais entièrement finalisés.
 - **Lagunage** : Une intervention a eu lieu le 2 juin. Elle a permis de procéder au rebouchage des terriers de ragondins ainsi qu'à l'entretien général des installations.
 - **Gouffre** : Une entreprise interviendra la semaine prochaine pour sécuriser le front terreux par la pose d'un filet spécifique. Les abords ont été débroussaillés en prévision. Le curage du site interviendra après les travaux.
 - **Éclairage public** : Les chantiers sont terminés. Ils concernaient l'extension du réseau rue du Levant et l'enfouissement des réseaux rue des Étangs.
 - **Toitures communales** : Le démoussage des différents toits de la commune sera réalisé prochainement.
- **Démarchage** : Il est rappelé qu'un arrêté permanent réglementant le démarchage à domicile a été pris en 2023 et reste consultable sur le panneau d'affichage extérieur de la mairie. Par ailleurs, bien qu'aucune demande d'autorisation n'ait été déposée par les occupants du camp de gens du voyage installés près du stade des Lavières à Brottes, une vigilance particulière est recommandée face à d'éventuels démarcheurs susceptibles de se présenter dans la commune.

Villiers-Le-Sec, le 3 juin 2026
Le Maire, Laurence MEUNIER.

